

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Title - Sujet					
Dispositif de surveillance physi	olo				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	Date		
W6448-20DH34/A		2019-12	2-15		
Client Reference No N° de re W6448-20-DH34	éférence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$KIN-655-7995	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME		
KIN-9-52101 (655)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2020-01-27			Eastern Standard Time EST		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur		
Semple, Patrick		ki	n655		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	N° de FAX		
(613) 530-3117 ( )		(613) 545-8067			
Destination - of Goods, Service					
Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA					
CSOR	L DEFENCE				
46 Centurion Road					
PETAWAWA					
Ontario					
K8H2X3					
Canada					
L					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signification	nner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	-
	. ,
Signature	Date



## File No. - N° du dossier KIN-9-52101

## **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1 1.2 1.3	BESOIN  COMPTE RENDU  SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 2.2 2.3 2.4	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.  BESOIN	
ANNEXE	E «A»	12
BESO	IN	12
	E «B »	
	DE PAIEMENT	
	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN655

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

#### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel, l'adresse de courriel est la suivante :

#### TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation

ld de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u> ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copy papier) Section II: Soumission financière (1 copy papier)

Section III: Attestations (1 copy papier)

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FI KIN-9-52101

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

KIN-9-52101

Id de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit démontrer que leur équipement proposé satisfait ou dépasse les critères obligatoires d'évaluation technique suivants. Pour chacune des spécifications indiquées, le soumissionnaire doit inclure un renvoi aux documents techniques justificatifs accompagnant son offre, comme des documents, des dépliants et/ou les caractéristiques techniques de l'équipement qu'il propose, qui démontrent clairement que l'équipement proposé satisfait à la spécification. Si l'une ou l'autre des spécifications de l'équipement ne se trouve pas dans les documents techniques justificatifs, le soumissionnaire devra alors fournir un exposé des faits démontrant en quoi l'équipement satisfait à cette spécification précise.

Numéro	Critères d'évaluation technique obligatoires
TO1	L'appareil doit pouvoir être porté au poignet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il doit aussi pouvoir être chargé sans l'enlever du poignet, de sorte qu'il conserve des données qualitatives précises et complètes sans aucune interruption.
TO2	L'appareil doit pouvoir suivre avec précision la variabilité de la fréquence cardiaque
тоз	L'appareil doit pouvoir suivre avec précision la fréquence cardiaque au repos
ТО4	L'appareil doit pouvoir suivre le sommeil lent profond et le mouvement rapide des yeux avec des normes de précision de 90 % et plus par rapport à la norme de référence (ECG) pour les mesures du sommeil.
TO5	La pile doit avoir une durée de vie d'au moins 5 jours.
TO6	L'appareil doit pouvoir diffuser la fréquence cardiaque sur des appareils de dispositif de conditionnement physique BLE (Bluetooth Low Energy).
ТО7	L'appareil doit disposer d'une application mobile à usage individuel, ainsi que d'un accès à une application Web, y compris un portail d'équipe fonctionnant comme un référentiel central pour toutes les données des membres.
TO8	Une (1) journée de formation sur place pour les entraîneurs.
TO9	Intégration sous forme d'interface de protocole d'application (API) à Smartabase (système de gestion de sathlètes).

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

Id de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 4.1.2 Évaluation financière

- **4.1.2.1** Le soumissionnaire doit remplir et présenter avec sa soumission l'annexe B Base de paiement, en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, comprenant tous les frais de livraison et d'installation, taxes d'accise et droits de douane du Canada compris.
- 4.1.2.2 Le prix utilisé dans l'évaluation sera le prix évalué, calculé de la manière suivante

Le prix évalué est la somme des prix calculés pour la base de tarification «A» et les exigences facultatives de la base de tarification «B».

#### 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

ld de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W6448-20DH34/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

W6448-20-DH34

ld de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

N° de la modif - Amd. No.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars, 2022 inclusivement.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens initiaux livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars, 2020.

### 6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « B » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

## 6.5 Responsables

## 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Patrick Semple
Titre: Supply Specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 86 Clarence Street

Kingston Ontario

Téléphone : 613.530-3117 Télécopieur : 613.545-8067

Courriel: patrick.semple@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le	chargé	de proje	t pour I	e contrat	t est : (à	i ëtre rempl	li après	l'attribution	du contrat
----	--------	----------	----------	-----------	------------	--------------	----------	---------------	------------

Nom :		
Titre :		
Organisation	:	

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W6448-20DH34/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W6448-20-DH34

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

Adresse :		
Téléphone : Télécopieur : Courriel :		

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Name: Title: Organization: Address:	
Telephone:	
Facsimile:	
E-mail address:	

#### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé dans l'annexe « B » selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (à être insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

#### 6.6.3 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

## 6.6.4 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W6448-20DH34/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W6448-20-DH34  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

ld de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Virement télégraphique (international seulement);

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- The Contractor must submit invoices in accordance with the section entitled "Invoice Submission" of the general conditions. Invoices cannot be submitted until all work identified in the invoice is completed.
- 2. Invoices must be distributed as follows:
  - a. The original and one (1) copy must be forwarded to the address shown on page 1 of the Contract for certification and payment.
  - b. One (1) copy must be forwarded to the Contracting Authority identified under the section entitled "Authorities" of the Contract.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales (2016-04-04) biens (complexité moyenne;
- d) Annexe A. Besoin:
- e) Annexe B, Base de Paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du

#### 6.11 Inspection and Acceptance

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN655 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.12 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

ld de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE « A »

#### **BESOIN**

#### Dispositif de surveillance physiologique

### 1. Objectif

1.1 Le présent énoncé des besoins (EB) vise à définir la portée et les produits livrables requis pour l'achat d'appareils de surveillance physiologique ainsi que le contrat d'analyse des données relatives à ces appareils.

#### 2. Portée des travaux

2.1 Le fournisseur est tenu de fournir 21 dispositifs et l'accès au portail d'analyse des données de l'équipe pour une période d'un (1) an.

#### 3. Produits livrables

- 3.1 Le fournisseur doit fournir 21 dispositifs de surveillance physiologique ayant les fonctions suivantes :
  - 3.1.1 L'appareil doit pouvoir être porté au poignet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il doit pouvoir être chargé sans l'enlever du poignet, de sorte qu'il conserve des données qualitatives précises et complètes sans interruption.
  - 3.1.2 L'appareil doit pouvoir suivre avec précision la variabilité de la fréquence cardiague.
- 3.1.3 L'appareil doit pouvoir suivre avec précision la fréquence cardiaque au repos.
- 3.1.4 L'appareil doit pouvoir suivre le sommeil lent profond et le mouvement rapide des yeux avec des normes de précision de 90 % et plus par rapport à la norme de référence (ECG) pour les mesures du sommeil.
- 3.1.5 La pile doit avoir une durée de vie d'au moins 5 jours.
- 3.1.6 L'appareil doit pouvoir diffuser la fréquence cardiaque sur des dispositifs de conditionnement physique BLE (Bluetooth Low Energy).
- 3.1.7 Application mobile à usage individuel et accès à une application Web, incluant un portail d'équipe fonctionnant comme un référentiel central pour toutes les données des membres.
- 3.1.8 Une (1) journée de formation sur place pour les entraîneurs.
- 3.1.9 Intégration sous forme d'interface de protocole d'application (API) à Smartabase (système de gestion des athlètes).

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W6448-20DH34/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W6448-20-DH34  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN655 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.2 Le fournisseur doit fournir toute la documentation et tous les manuels d'utilisation pour l'installation et l'utilisation de l'équipement. De plus, il devra fournir un soutien téléphonique pour l'assistance technique.

3.3 Options pour demander jusqu'à 40 appareils supplémentaires d'ici le 31 mars 2022

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $KIN655 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

#### ANNEXE « B »

## **BASE DE PAIEMENT**

Les soumissionnaires doivent fournir les prix en dollars canadiens, taxes applicables exclues, destination FAB, y compris tous les frais de livraison, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise inclus.

Base d	e tarification « A » - Produits livrables initi 2020		e reçus au plus tar	d le 31 Mars,
Élément	Description	Qté	Prix unitaire \$ CAN	Prix Total
		(a)	(b)	(a) x (b)
1	Fournir des appareils de surveillance physiologique portés au poignet qui satisfont à toutes les exigences de l'annexe A	21	\$	\$

	Base de tarification « B » -	Exigences facu	ltatives	
Élément	Description	Qté estimée	Prix unitaire \$ CAN	Prix Total
		(a)	(b)	(a) x (b)
1	L'option du Canada pour l'achat d'autres appareils de surveillance physiologique qui satisfont à toutes les exigences de l'annexe A avant le 31 mars 2021	20	\$	\$
2	L'option du Canada pour l'achat d'autres appareils de surveillance physiologique qui satisfont à toutes les exigences de l'annexe A avant le 31 mars 2022	20	\$	\$

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W6448-20DH34/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W6448-20-DH34

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52101

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN655 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissi suivants :	onnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
	Dépôt direct (national et international) ;     Virement télégraphique (international seulement);